Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_094-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM MORETTE, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

1 absent : Laurent THIEUX

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-94 : ADHESION DE LA COMMUNE DE RILLY-SUR-VIENNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL « CAVITES 37 »

Madame Patricia GADIN, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 23 Avril 2026, le Conseil municipal de RILLY-SUR-VIENNE a demandé son adhésion au Syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente se prononce à son tour sur l'adhésion d'une nouvelle commune.

Après avoir entendu le rapport de Madame Patricia GADIN, Adjointe au maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Intercommunal « Cavités 37 »,
VU la délibération en date du 23 avril 2026 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal « Cavités 37 »,
VU l'intérêt de la commune de RILLY-SUR-VIENNE d'étendre leur connaissance dans le domaine souterrain.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_094-DE

CONSIDERANT la volonté de la commune précitée et la décision prise par la délibération du 23 avril 2026.

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal « Cavités 37 » de la commune de RILLY-SUR-VIENNE.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le : 22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le : 22 MAI 2026
PUBLIE le : 22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE